



VILLE DE KINGSEY FALLS

Avis public de consultation ÉCRITE aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlements n° 2021-11 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme », n° 2021-12 intitulé « Règlement de zonage », n° 2021-13 intitulé « Règlement de lotissement », n° 2021-14 intitulé « Règlement de construction », n° 2021-15 intitulé « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »

Conformément aux articles 109 et suivants et 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le Conseil de la Ville de Kingsey Falls a adopté par résolution les projets de règlements portant les numéros :

- n° 2021-11 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° 2021-12 « Règlement de zonage »
- n° 2021-13 « Règlement de lotissement »
- n° 2021-14 « Règlement de construction »
- n° 2021-15 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »

Les règlements ont pour objet d'adopter un nouveau Plan d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls, en abrogeant et en révisant l'ancien Plan d'urbanisme ainsi qu'en remplaçant les actuels règlements d'urbanisme : zonage, lotissement, construction et conditions d'émission du permis de construction.

Le règlement de zonage prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives et celles relatives aux droits acquis. Il prévoit également une classification des usages, la division du territoire en zones, ainsi que les usages et les normes d'implantation permis dans ces zones. De plus, le règlement prévoit notamment des normes relatives aux bâtiments principaux et accessoires, aux cours et espaces non construits, aux aires de stationnement, à l'affichage ainsi qu'aux secteurs de contraintes et aux secteurs sensibles. Finalement, il établit certaines dispositions particulières relatives à certains ouvrages, constructions ou usages (piscines, roulettes, etc.).

Le règlement de lotissement prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Également, il prévoit les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et diverses normes de lotissement dont les superficies et dimensions des lots, y compris les voies de circulation.

Le règlement de construction prévoit différentes normes de construction, dont des normes relatives aux fondations et à l'entretien des bâtiments.

Le règlement de conditions d'émission du permis de construction prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Il prévoit les conditions d'émission d'un permis de construction auxquelles sont assujetties les différentes zones.

Les projets de règlements de zonage et de lotissement sont susceptibles d'approbation référendaire. Ils contiennent des dispositions qui s'appliquent particulièrement à chacune des zones ou une partie du territoire de la ville. L'illustration de ces zones ou parties de territoire peut être consultée sur le site internet de la Ville : <https://www.kingseyfalls.ca/la-ville/documents-publics/avis-publics#2021>.

Étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, la consultation publique est remplacée par un appel de commentaires écrits.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation écrite du 8 au 22 avril 2021 (15 jours).

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courrier au 15, rue Caron, Kingsey Falls (Québec), J0A 1B1 ou par courriel à villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville : <https://www.kingseyfalls.ca/la-ville/documents-publics/avis-publics#2021>. Les projets comprennent des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, voici un résumé du projet de Plan d'urbanisme.

Résumé du plan d'urbanisme

Le règlement sur le Plan d'urbanisme a pour objet de remplacer le Plan d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls, tout en tenant compte du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska (MRC).

Après avoir rappelé les caractéristiques municipales dans un contexte local et régional, un bilan des éléments potentiels et de contraintes dans la planification du territoire, le plan d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls identifie les grandes orientations d'aménagement. Il détermine également des objectifs et des moyens de mise en œuvre pour les cinq grandes orientations d'aménagement suivantes :

1. Consolider le périmètre d'urbanisation
2. Conserver le caractère rural de la Ville
3. Assurer la pérennité du secteur agricole
4. Développer le potentiel touristique
5. Maintenir et développer le pôle industriel

Le Plan d'urbanisme identifie les éléments de potentiel et de contraintes pour le développement tels les zones à risque d'inondation.

Enfin, le Plan d'urbanisme prévoit également cinq affectations du sol réparties sur l'ensemble de son territoire :

- Affectation agricole « A »
- Affectation industrielle « I »
- Affectation Récréation « Rec »
- Affectation rurale « RU »
- Affectation urbaine « U »

Donné à Kingsey Falls, ce 7 avril 2021
Annie Lemieux, directrice générale et greffière